

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 16 mars 2022

Délibération n° 2022 – 16/03/2022 – 13

Travaux de la commission FSDIE du 25 janvier 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 1^{er} mars 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 8 Membres représentés : 8 Total : 16	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 25 janvier 2022 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 17 mars 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 25 janvier 2022
Tableau commission FSDIE du 25 janvier 2022*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 25/01/2022

Par Teams

Compte-rendu

Membres

Présents : Ambre Adamiak, David Cousson (jusqu'à 11 h 30), France Herrscher, Véronique Lahaie.

Excusé : Alain Rauwel

Excusées avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à A. Adamiak), Léa Clouzot (procuration à A. Adamiak).

Absents : Léana Mc Carthy, Liam Fontaine, Soline Pion, Maxence Roulliat.

Associations représentatives

Présentes : CEDB (Marie Peyrousère), Epi'campus (Lucinda Happi)

Excusée : ASUB section Chalon.

Absentes : Adexpra, BEDAPS.

Autres points, hors demandes de subvention :

- COPIL associations conventionnées – retour rapide
- Proposition de financement des déplacements des associations des sites territoriaux, pour participer à la prochaine formation des associations organisés par l'uB.
La commission se prononce favorablement sur le principe.

La séance du 25/01/22 est levée à 12 h 25 et est complétée par une réunion complémentaire le 28/01/22 pour étudier les derniers dossiers :

- Ceux dont l'urgence de l'événement ou le caractère de la demande a décidé les membres à une demande de complément d'information et/ou de documents pour permettre un examen ce 28/01/22 sans attendre la prochaine commission, prévue en avril 2022.
- Ceux qui n'avaient pas été étudiés, faute de temps, ce jour.

Séance complémentaire du 28/01/22 :

Excusé : David Cousson,

Présentes : Ambre Adamiak, Véronique Lahaie, France Herrscher

Epi'campus : donne procuration à Ambre Adamiak.

Le tableau en PJ présente les décisions de ces 2 séances.

CFVU du 1/03/2022 : avis favorable à l'unanimité

Commission FSDIE du 25/01/2022															
N° dossier	N° enregistrement LimeSurvey	Association (nom en clair)	Association (acronyme)	Projet / objet	Date dépôt dossier	Dossier en report de	Date début projet	Date fin projet	Budget total du projet	Montant FSDIE sollicité	Pour information : montant Sub. Culturelles accordée en commission du 10/11/21	Règle FSDIE à appliquer	Avis commission	Montant accordé	Commentaire de la commission
Conventions 2022															
2022-06	/	Epi'campus		Convention 2022	COPIL 14/01/22	/	01/01/2022	31/12/2022		15 000 €	/	/	favorable	15 000,00	
2022-07	/	ASUB Section Chalon		Convention 2022	COPIL 14/01/22	/	01/01/2022	31/12/2022		1 500 €	/	/	favorable	1 500,00	
2022-08	/	Adexpra (Radio Dijon Campus)		Convention 2022	COPIL 19/01/22	/	01/01/2022	31/12/2022		30 000 €	/	/	favorable	30 000,00	
Projets															
2022-10	128	ESN InsiDijon	ESN	Week-end formation des bénévoles	30/09/21	/	01/10/21	03/10/2021		910,00		50 %	favorable	910,00	
2022-11	130	Corpo des Etudiants en Droit de Bourgogne	CEDB	Week-end de cohésion "WEI-Lanta"	05/10/21	/	08/10/21	10/10/2021		1 784,00		50 %	favorable	1 784,00	
2022-12	132	ADGIC	ADGIC	Demande d'aide journées de la robotique 2019	11/10/21	/	07/11/19	10/11/2019		794,00		Aide exceptionnelle	favorable	794,00	L'association avait dû rembourser une partie de la subvention régionale SIAE 2018 et sollicite une aide pour difficulté financière de ce fait. Après analyse de la demande et des documents transmis à sa demande, pour étayer la demande d'aide d'urgence, la commission émet un avis favorable à l'attribution de l'aide exceptionnelle sollicitée. Toutefois elle enjoint l'association à être vigilante sur les prochaines actions, les sommes engagées et la prévision financière, aux circuits et procédures spécifiques des demandes de subventions et les exigences de chaque financeur, à la constitution des bilans, pour ne pas répéter cette difficulté financière.
2022-13	136	ESN InsiDijon	ESN	NP Feel Good	13/10/21	/	05/10/21	17/10/2021		7 850,00		50 %	favorable	7 850,00	
2022-14	137	Théâtre universitaire Dijon	TU D	PRATIQUE THEATRALE 2021-2022, CREATION, DIFFUSION ...	15/10/21	/	02/09/21	30/06/2022		5 174,19	2 000 €	50 %	favorable	5 174,19	La commission salue l'activité de l'association, qu'elle permette de pratiquer le théâtre à des étudiants de toute filière, novices ou expérimentés, avec des professionnels à des tarifs bien négociés, son maintien l'année dernière et la reprise pleine de ses activités en 2021/22. Sur le dossier même, complet et de qualité, elle note que l'association a fait des recherches d'autres financements, et que la demande de subvention est bien en deçà des 50 % maximum. Elle se prononce favorablement.
2022-15	142	Association en Droit de Dijon	ADD	Concours d'Éloquence de l'ADD	22/10/21	/	30/09/21	10/11/2021		333,67		50 %	favorable	333,67	Le budget n'est pas facile à instruire, l'association devra penser à imprimer le document sur une seule page la prochaine fois (définir la zone d'impression et imprimer sur 1 page)
2022-16	146	THEATRE UNIVERSITAIRE DE DIJON	TUD	LA RENTREE I	05/11/21	/	01/09/21	23/09/2021		4 000,00		50 %	favorable	4 000,00	Dossier et programme de qualité. Avis favorable
2022-17	147	Club Universitaire Bourgogne Echecs	CUBE	2ème Rapide du CUBE	05/11/21	/	07/11/21	07/11/2021		368,06		50 %	favorable	368,06	Attention aux frais de déplacement présentés qui ne correspondent pas à ceux indiqués dans le budget prévisionnel (différence de 50 €). Même en supprimant ces 50 € et les prix en numéraire qui interrogent d'ailleurs les membres, la subvention FSDIE sollicitée est inférieure aux 50 % maximum possibles les membres décident donc de l'accorder.
2022-18	150	Association Dijonnaise pour l'Industrie Pharmaceutique	ADIP	BUS pour se rendre au forum de l'APIEP	09/11/21	/	31/10/21	10/11/2021		400,00		50 %	report	0,00	Le dossier ne respecte pas les pièces à fournir, il manque le budget prévisionnel. Le document transmis ne fait pas apparaître la subvention sollicitée - c'est plus un état de la trésorerie du projet au moment du dépôt qu'un budget prévisionnel. Même avec la subvention demandée de 400 €, saisie dans le formulaire en ligne, le budget serait déséquilibré. Comment l'association a-t-elle équilibré l'opération ? La commission ne peut pas vérifier le respect des 50 % maximum qui peuvent être sollicités et le budget est de toute façon un document obligatoire. Le dossier est donc placé en report
2022-19	154	Groupe naturaliste universitaire de bourgogne	GNUB	Festival Montier-en-Der	13/11/21	/	31/10/21	20/11/2021		81,38		50 %	report	0,00	Le dossier est incomplet, il n'y a ni budget prévisionnel ni devis ou justificatifs des dépenses, aussi est-il placé en report
2022-20	157	Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne	GNUB	Projet Salamandre	14/11/21	/	05/11/21	15/12/2021		24,48		50 %	favorable	24,48	
2022-21	160	Association des étudiants de l'école supérieure de musique BFC	ADESM	All-opéra, fantaisie lyrique autour du Téléphone de Menotti	24/11/21	/	05/11/21	25/11/2021		220,00	380 €	50 %	favorable	220,00	Après s'être assuré qu'il ne s'agit pas d'un projet tutoré qui entrerait dans le cadre d'une évaluation pédagogique, car c'est un motif excluant, ce qui n'est pas le cas, la commission émet un avis favorable.
2022-23	172	Bureau Des Etudiants Dijonnais en Activités Physiques et Sportives	BEDAPS	Journée pédagogique et découverte culturelle	16/12/21	commission FSDIE du 12/10/2021	06/09/21	16/09/2021		145,69		50 %	favorable	145,69	Placé en report à la dernière commission, le dossier est bien corrigé, les observations de la précédente commission ont été prises en compte. Attention toutefois à bien demander des factures (pas seulement des tickets de caisse) pour les bilans des actions subventionnées et pour la tenue de la comptabilité de façon générale. Il est également relevé que la facture d'imprim'service n'indique pas de destinataire - attention à la faire compléter ou corriger par le fournisseur (là encore, pour le bilan à venir et pour la comptabilité de l'association). Enfin, l'association devra veiller à conserver le mégaphone acheté (pas de nouvelle demande d'achat de ce type pour une prochaine fois)
2022-24	174	Association des étudiants en Culture, Education et Formation	ACEF	Exposition photographique au Théâtre Mansart - La Loi du Marché	02/01/22	/	06/01/22	28/02/2022		740,00		50 %	report	0,00	Dossier incomplet. Concernant le budget : le seul devis fourni ne correspond pas au montant qui figure dans le budget. Il manque tous les autres devis. Notons également que la composante n'est plus "IUP" mais l'Institut Diderot depuis quelques années contrairement à une mention dans le budget ("IUP D. Diderot"). Des frais pris en charge par l'institut apparaissent dans le dépenses et non pas dans les apports en nature, mais la demande FSDIE respecte bien 50 % du total des charges, même quand on soustrait ces 100 € du total des dépenses. Il manque les n° de devis malgré les consignes. Le budget du 06/01/22 a-t-il eu lieu compte tenu des circonstances sanitaires ? Puis, la commission relève que le devis "expo" de 415 € ne se retrouve nul part dans le budget, et est adressé à Q. Wachter et non pas l'association. S'agit-il d'un projet qui soutient un projet tutoré (pour l'étudiant et/ou les membres de l'association) ? Par ailleurs, les membres s'interrogent sur le devenir de l'exposition après l'événement : Appartient-elle à l'association ou à l'artiste ? Que souhaite en faire l'association ? Il serait intéressant qu'elle soit exposée dans les locaux de l'uB, cela est-il prévu ? L'association devra corriger et compléter pour redéposer un dossier auprès de la prochaine commission
2022-25	177	Association des Etudiant.e.s en STAPS Le Creusot	AE STAPS Le Creusot	Séjour de découverte surf	13/01/22	/	02/06/22	05/06/2022		12 250,00		50 %	report	0,00	Le dossier est incomplet, il manque tous les devis à part celui pour le Welcome pack. Par ailleurs, il faudrait qu'apparaisse clairement le coût pour les étudiants. Une demande de subvention SIAE est indiquée dans le budget, pourtant aucune demande n'a été déposée pour ce dispositif. Il faudra donc revoir le budget, le mettre à jour, et compléter avec les justificatifs et informations nécessaires à l'instruction de la demande pour le dépôt à la prochaine commission FSDIE, suivant le règlement.
2022-26	179	Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne	GNUB	Projet Grand-Duc	06/01/22	/	07/01/22	14/02/2022		33,90		50 %	favorable	33,90	

N° dossier	N° enregistrement LimeSurvey	Association (nom en clair)	Association (acronyme)	Projet / objet	Date dépôt dossier	Dossier en report de	Date début projet	Date fin projet	Budget total du projet	Montant FSDIE sollicité	Pour information : montant Sub. Culturelles accordée en commission du 10/11/21	Règle FSDIE à appliquer	Avis commission	Montant accordé	Commentaire de la commission
2022-27	184	ASSOCIATION DU DEPARTEMENT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE DE L'IUT DE CHALON SUR SAONE	ADGIC	Journées de la robotique 2022	07/01/22	/	17/11/22	20/11/2022	59 415,24 €	29 700,00		50 %	favorable	29 700,00	Compte tenu du montant demandé, et pour lequel la commissions se déclare favorable exceptionnellement, il n'y aura pas d'autre aide accordée à l'association pour 2022. Puis, compte tenu des montants de subventions et de dépenses élevés importants, il est conseillé à l'association de diversifier ses sources de financement pour les prochaines éditions puisque l'évènement est récurrent. Un dossier agréable à instruire (cf ordre des devis similaire à celui du budget, les devis dans un seul et même fichier). Le projet est important pour promotion de la filière et le réseau professionnel des étudiants et sans doute leur insertion professionnelle. La commission attire l'attention de l'association sur les documents administratifs fournis, à régulariser (signatures originales sur les statuts et non pas photos copiées-collées, document de la préfecture qui n'est pas le plus récent). Les banderoles, en nombre conséquent, et l'hélice holographique, coûteuses, devront être conservées et réutilisées. Il ne pourrait pas être financé chaque année ce type de matériel. Les membres espèrent que les banderoles ne comportent pas de précision d'année pour être pérennes et réutilisables chaque année. Enfin, l'association devra veiller à faire les demandes d'autorisation à l'université dans les délais (au moins 3 mois avant l'évènement puisqu'il y a des tentes et chapiteaux, des groupes électriques supplémentaires etc.) et à ce que l'entreprise de gardiennage / sécurité soit bien celle qui a le marché de l'uB pour le site de Chalon s/Saône (à voir avec la responsable administrative du site pour identifier le marché).
2022-28	194	ASSOCIATION DES JURISTES D'AFFAIRES INTERNATIONALES	AJAI	VOYAGE PEDAGOGIQUE ET CULTUREL DU MASTER 2 JAI	14/01/22	/	03/06/22	06/06/2022		5 527,35		50 %	favorable	6 675,00	Attention au coût des tickets de métro, il a été calculé 1 carnet/étudiant et non pas 1 ticket/étudiant/trajet. Quand on recalcule avec le bon coût de déplacement en métro, le total est le 13 350 € aussi la demande maximum peut être de 6 675 € et non pas 6 913,35€. La commission se prononce donc favorablement à l'attribution d'une subvention de 6 675 €
2022-29	195	Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire	ADAH	Projet de solidarité internationale à Madagascar	11/01/22	/	03/07/22	30/07/2022		10 000,00		50 %	favorable	10 000,00	
2022-30	201	Association des Etudiants en Culture, Education et Formation de l'Institut Universitaire Professionnalisé de Dijon	ACEF	La Nuit des Etudiants au Consortium Museum	13/01/22	/	28/02/22	10/03/2022		250,00		50 %	report	0,00	Il n'y a pas de budget prévisionnel, le dossier est donc incomplet, il est placé en report.
2022-31	202	Association des Etudiants en Culture, Education et Formation de l'Institut Universitaire Professionnalisé de Dijon	A.C.E.F.I.U.P	La cabane	12/01/22	/	08/02/22	26/03/2022		1 000,00		50 %	report	0,00	Le dossier présente des irrégularités : il manque le devis des repas et un devis de 112,53 € est arrondi à 120 € dans le budget. Puis, ne s'agit-il pas d'un projet tutoré, ou qui sera présenté dans le cadre du cursus universitaire ? Il faudra une preuve que ce n'est pas le cas car cela est exclu des possibilités de subvention (cf règlement de la FSDIE). Enfin, la commission relève que le projet ne concerne pas la communauté universitaire (mis à part les étudiants qui organisent le projet), sans que cela soit excluant toutefois.
2022-32	204	Association des étudiants de la culture et en éducation-formation	ACEF	De Fil en Graphe / art'in block	12/01/22	/	02/03/22	19/03/2022		500,00		50 %	favorable	500,00	Des écarts entre devis et budget prévisionnel (ex devis de HDMI) en défaveur de l'association (50 €) sont relevés. La commission émet toutefois un avis favorable
2022-33	211	Intercultural Association	ICA	ICA Thanksgiving Dinner	13/01/22	/	04/11/21	24/11/2021		210,72		50 %	favorable	105,00	Le budget n'est pas un budget, mais seulement la dépense engagée. La demande de subvention excède les 50 % maximum possible (210 € pour une dépense de 210 €). Il y a une différence du montant de la dépense entre le budget présenté et le ticket de caisse (212 € dans l'un et 210 € dans l'autre). Le maximum qui pourra être accordé est 105 €. Le dossier devrait être placé en report. Toutefois, la commission attribue la moitié de la dépense présentée compte tenu du montant et de la trésorerie sans doute modeste de l'association. L'association doit absolument suivre les règles de la commission et de la présentation des documents comptables à l'avenir et doit transmettre le bilan, conforme si elle reçoit effectivement la subvention.
2022-34	213	Intercultural Association	ICA	Intercultural Carrer Opportunities (ICCO)	13/01/22	/	08/03/22	18/03/2022		950,65		50 %		425,00	La demande ne respecte pas le règlement de 50 % maximum des dépenses, il manque le devis concernant les frais de bouche. Toutefois compte tenu de la proximité de l'évènement et sa nature professionnelle, et que la prochaine commission aura lieu début avril, la commission décide d'accorder la moitié des dépenses justifiées ici (transport et logement, pour un total de 850,65 €). L'association doit impérativement reprendre connaissance du règlement, des règles de constitution des documents comptables, et devra présenter un bilan conforme à l'issue de l'évènement. Dans le cas contraire, elle devrait la rembourser.
2022-35	214	Intercultural Association	ICA	ICA Bordeaux Trip	13/01/22	/	02/04/22	05/04/2022		800,00		50 %	favorable mais moindre que demandé	546,00	Le dossier est incomplet et aurait pu être placé en report. (Pas de budget prévisionnel en règle, pas de justificatif concernant les frais de restaurant ou nourriture). Si l'on ôte ces frais, le maximum des dépenses est 1 092 € donc seuls 546 € maximum qui peuvent être accordés, ce que décide la commission.
2022-36	217	Association des étudiant.e.s en STAPS LE CREUSOT	AE STAPS LE CREUSOT	Friperie sport Planète	14/01/22	/	08/04/22	18/04/2023		1 516,00		50 %			Le dossier est incomplet, il n'y a aucun justificatif de dépenses malgré l'ampleur financière. Le projet ne semble pas abouti (pas de local précis, dépenses présentées etc...) Par ailleurs, il apparaît une demande "SIAE" mais aucune demande n'a été déposée dans le cadre du dispositif régional. L'ampleur du projet amène à suggérer un rendez-vous avec la VP Déléguée à la démocratie étudiante pour un accompagnement qui augurerait une réalisation correcte, qui ne mette pas en péril l'association tout en permettant la réalisation d'un projet louable. Enfin, l'association doit faire attention à bien réaliser les démarches annuelles, dont certaines manquaient au dépôt du dossier.
2022-37	219	Association Archéologique Universitaire de Bourgogne	AAUB	Sortie Saint Romain en Gal/Vienne	13/01/22	/	09/03/22	19/03/2022		320,00		50 %	report	0,00	Le budget est déséquilibré et il n'y a aucune correspondance entre devis et budget. Concernant les frais de péage : quel est le calcul ? Le devis annoncé pour les frais d'essence dans le budget D011 est en fait celui d'entrées à un lieu culturel ; seuls les tarifs individuels apparaissent - quels sont les calculs . (nb de personne x prix individuel ou nb de véhicules x nb de trajet x coût par trajet par ex). Par ailleurs, Il manque un devis D013, il y a un décalage dans les numérations...Le dossier placé en report. L'association devra corriger : le budget, vérifier les devis fournis et préciser les calculs pour le dépôt à la prochaine commission.
2022-38	221	Association des étudiants en activités physiques adaptées de l'université de bourgogne	AEAPAS-UB	Entr'Raid	14/01/22	/	06/05/22	06/05/2022		307,88		50 %	REFUS	0,00	La demande est refusée car il s'agit d'un projet tuteuré comme l'a confirmé l'association, ce qui est exclu par le règlement de la FSDIE.
2022-39	222	ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN CULTURE, ÉDUCATION ET FORMATION	ACEF	PULSACIÓN	14/01/22	/	03/02/22	31/03/2022		400,00		50 %	Refus	0,00	Aucune demande d'autorisation de l'évènement n'a été déposée, contrairement à la procédure en cours à l'uB concernant les événements associatifs, or la soirée du 03/02/22 est précisément le type d'évènement interdit actuellement. Par ailleurs, il y a une incitation à la consommation d'alcool (cf le planning de la "Soirée fiesta au Camden" : "Pour attirer un maximum de public et le contenter, nous avons négocié une happy hour prolongée de 17h à 21h (avec bières de 50 cl au prix des bières en 33 cl et cocktails sans alcool à 5,50€), un cocktail latino, le Cuba Libre à 5,50€ toute la soirée. Nous pourrions également récolter, par palier, un pourcentage du chiffre d'affaire de la soirée (150€ pour 1500€ HT, 250€ pour 2000€ HT, 350€ pour 2500€ HT)." Une autre partie du programme est risquée en terme de contexte sanitaire et aurait aussi dû faire l'objet d'une instruction : les ateliers cuisine. Enfin, le programme n'est pas destiné à la communauté universitaire ou au moins aux étudiants de l'uB.

Total :

116 088,99

Instances :

CFVU 01/03/2022
CA 16/03/2022